
TABLE DES MATIÈRES

ABRÉVIATIONS	V
AVANT-PROPOS	3
Chapitre introductif	5
SECTION 1 GÉNÉRALITÉS SUR LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE	5
§ 1. Définition de la propriété industrielle	5
A. Définition de la propriété industrielle par son objet	6
B. La définition de la propriété industrielle par sa nature ...	11
§ 2. Historique de la propriété industrielle	15
SECTION 2 LES SOURCES DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE	18
§ 1. Les sources internes de la propriété industrielle	18
A. La codification du droit de la propriété industrielle	18
B. Les sources non-codifiées de la propriété industrielle	19
§ 2. Les sources communautaires	22
A. Les textes d'harmonisation	23
B. Les textes d'intégration	24
§ 3. Les sources internationales de la propriété industrielle .	27
A. Les textes internationaux généraux de la propriété indus-	
trielle	28
B. Les instruments internationaux spécifiques à un droit	
de propriété industrielle	31
C. Les instruments régionaux de la propriété industrielle ...	35
SECTION 3 LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE PRATIQUE	38
§ 1. L'intérêt de la propriété industrielle	39

A. Les arguments en faveur de la propriété industrielle	39
B. Les arguments en défaveur de la propriété industrielle ..	42
C. La réalité de la propriété industrielle	44
§ 2. L'organisation de la propriété industrielle	46
A. L'organisation administrative de la propriété industrielle ..	46
B. L'administration judiciaire de la propriété industrielle ...	52
C. L'administration professionnelle de la propriété industrielle	56
PREMIÈRE PARTIE LES DROITS SUR LES CRÉATIONS	
TECHNIQUES	59
TITRE 1 LE BREVET	61
SOUS-TITRE 1 Chapitre introductif	63
SECTION 1 DÉFINITION ET NATURE DU DROIT DE BREVET	63
SECTION 2 LES SOURCES DU DROIT DE BREVET	64
§ 1. Les sources françaises	64
§ 2. Les sources internationales	66
A. Les sources mondiales	67
B. Les sources régionales du droit de brevet	69
CHAPITRE 1 Les conditions d'obtention du brevet	76
SOUS-CHAPITRE 1 L'objet du brevet	76
SECTION 1 L'INVENTION	77
§ 1. La notion d'invention	77
A. La définition de l'invention	77
B. Les catégories d'inventions	80
§ 2. Le domaine de l'invention	81
A. L'exclusion de la brevetabilité des théories scientifiques et des méthodes mathématiques	82
B. Les plans principes et méthodes	82
C. L'exclusion de brevetabilité des présentations d'infor- mation	84
D. L'exclusion de brevetabilité des programmes d'ordinateurs..	84
E. Les créations esthétiques	87

F. Les méthodes de traitement chirurgical ou thérapeutique du corps humain ou animal et les méthodes de diagnostic appliquées au corps humain ou animal	88
G. L'exclusion de brevetabilité des obtentions végétales	89
H. L'exclusion de brevetabilité des races animales	90
I. L'exclusion de brevetabilité des procédés essentiellement biologiques	91
SECTION 2 LES CARACTÈRES DE L'INVENTION	92
§ 1. La conformité de l'invention à l'ordre public et aux bonnes mœurs	92
§ 2. La nouveauté de l'invention	94
A. Le contenu de l'état de la technique	95
B. La nouveauté spéciale du médicament	100
C. L'appréciation de la nouveauté	101
§ 3. L'activité inventive	104
A. La notion d'activité inventive	104
B. La non-évidence	108
C. L'appréciation de l'activité inventive	108
§ 4. L'application industrielle	113
A. La notion d'application industrielle	113
B. L'application de la notion d'application industrielle	114
SOUS-CHAPITRE 2 L'obtention du droit de brevet	116
SECTION 1 LE SUJET DU DROIT DE BREVET	117
§ 1. Les principes généraux	118
A. Le principe de l'attribution du droit de brevet au premier déposant	118
B. L'attribution d'un droit de possession personnelle antérieure à l'inventeur concomitant	119
C. Les droits intangibles de l'inventeur	121
§ 2. Les cas particuliers	121
A. La pluralité de titulaires : la copropriété des brevets	122
B. Le titulaire des brevets désigné par contrat	124
§ 3. Le contentieux relatif au sujet du droit de brevet	137
A. La revendication du droit de brevet	138
B. L'expropriation du droit de brevet	140
C. La saisie du brevet	140

SECTION 2 LES MODALITÉS D'APPROPRIATION	141
§ 1. Quand dépose-t-on ?	143
A. Le moment du dépôt	143
B. La date du dépôt	144
§ 2. Où dépose-t-on ?	144
§ 3. Comment dépose-t-on ? Les modalités de dépôt	144
§ 4. Que dépose-t-on ?	145
A. La requête	145
B. La description	148
C. Pour être exécutée par l'homme du métier	149
D. Les dessins	151
E. Les revendications	152
F. L'abrégé	155
G. La priorité	155
H. Le paiement des taxes	158
 CHAPITRE 2 Le contrôle des conditions d'obtention du brevet ..	159
SECTION 1 LE CONTRÔLE ADMINISTRATIF DES CONDITIONS D'OB- TENTION DU BREVET	160
§ 1. Les modalités du contrôle administratif	160
A. Instruction de la demande par l'INPI	160
B. L'instruction de la demande de brevet par les services de la défense nationale	165
§ 2. Les conséquences du contrôle administratif	166
A. La délivrance du titre	166
B. Le rejet de la demande	172
§ 3. Le contrôle judiciaire des conditions d'obtention du brevet.	173
A. Les conditions de l'action en nullité	174
B. Les effets de la nullité	175
 SOUS-TITRE 2 LE DROIT DE BREVET	178
 CHAPITRE 1 Le contenu du droit de brevet	179
SECTION 1 LES DROITS ET OBLIGATIONS DU BREVETÉ	179
§ 1. Les prérogatives du breveté	179
A. Le contenu des prérogatives du breveté	180
B. L'étendue des prérogatives du breveté	180
§ 2. Les obligations du breveté	188
A. Le paiement des annuités	188

B. L'exploitation de l'invention	189
SECTION 2 LA PROTECTION DU MONOPOLE	189
§ 1. La définition de la contrefaçon	190
A. L'élément matériel de la contrefaçon	190
B. L'élément légal de la contrefaçon	196
C. L'élément moral de la contrefaçon	199
SECTION 3 L'ACTION EN CONTREFAÇON	201
§ 1. La mise en œuvre de l'action en contrefaçon	201
A. Qui peut agir ?	201
B. Agir contre qui ?	202
C. Quand doit-on agir en contrefaçon ?	203
D. Devant quel tribunal ?	203
E. Selon quelle procédure ?	203
§ 2. Les conséquences de l'action en contrefaçon	206
A. Les mesures provisoires	207
B. Les mesures définitives	208
CHAPITRE 2 Les actes relatifs au brevet	213
SECTION PRÉLIMINAIRE LE FORMALISME DES ACTES RELATIFS AU BREVET	213
§ 1. L'exigence d'un écrit	214
§ 2. L'exigence de publicité	214
A. La publicité proprement dite	214
B. La déclaration	215
SECTION 1 LES ACTES AUTORITAIRES	216
§ 1. Les actes autoritaires emportant cession du droit de brevet ..	216
A. L'expropriation du breveté	217
B. La vente forcée du brevet	217
§ 2. Les actes imposés n'emportant pas cession du droit de brevet	218
A. Les licences imposées à caractère administratif	218
B. Les licences autoritaires à caractère judiciaire	220
SECTION 2 LES ACTES VOLONTAIRES RELATIFS AU BREVET	225
§ 1. Les actes emportant transfert du droit de brevet	225
A. La cession	225
B. L'apport du brevet en société	231

§ 2. Les actes n'emportant pas transfert du droit de brevet ...	233
A. La licence de brevet	233
B. Le nantissement du brevet	244
C. L'accord de non-opposition	245
TITRE 2 LES PÉRIPHÉRIQUES DU BREVET	247
CHAPITRE 1 La protection par le secret	248
SECTION 1 LE SECRET DE FABRIQUE	249
§ 1. La définition de secret de fabrique	250
§ 2. La protection conférée par le secret de fabrique	251
A. Les éléments constitutifs du délit de révélation de secret de fabrique	251
B. La sanction du délit de divulgation de secret de fabrique .	253
SECTION 2 LE KNOW-HOW OU SAVOIR-FAIRE	253
§ 1. La définition du savoir-faire	254
§ 2. La réservation du savoir-faire	256
A. Une protection directe du savoir-faire : le vol d'information ?	256
B. Les modalités de réservation indirecte ou passive du savoir-faire	257
§ 3. La communication du savoir-faire	259
CHAPITRE 2 Les obtentions végétales	264
SECTION 1 GÉNÉRALITÉS SUR LE DROIT D'OBTENTION VÉGÉTALE ...	265
§ 1. Historique de la protection	265
A. L'inadaptation du droit de brevet	265
B. L'instauration d'un droit spécifique	267
C. L'articulation du certificat d'obtention végétale et du brevet	267
§ 2. L'obtenteur et la variété	269
A. La variété végétale	269
B. L'obtenteur	272
§ 3. Les sources du droit d'obtention végétale	272
A. Les sources internationales du droit d'obtention végétale .	273
B. Les sources communautaires	274
C. Les sources nationales	276

SECTION 2 LES CONDITIONS DE LA PROTECTION PAR COV	276
§ 1. Les conditions de fond	277
A. Une variété nouvelle, créée ou découverte	277
B. Les caractères de la variété	282
C. Le domaine de la protection par COV	285
§ 2. Les conditions de forme pour l'obtention d'un COV	288
A. La procédure d'octroi du certificat d'obtention végétale ..	289
B. La dénomination de la variété végétale	292
§ 3. Le contrôle des conditions d'obtention du COV	293
A. Le contrôle administratif des conditions d'obtention du COV	293
B. Le contrôle judiciaire des conditions d'obtention d'un COV	293
SECTION 3 LE RÉGIME DU CERTIFICAT D'OBTENTION VÉGÉTALE	294
§ 1. Le contenu des droits conférés	294
A. L'étendue du droit d'obtention végétale relativement aux objets	294
B. Le contenu juridique du monopole conféré par le COV	295
C. La durée du certificat d'obtention végétale	296
D. Les limites apportées au droit d'obtention végétale	297
§ 2. La sanction des droits conférés par le COV	299
A. L'acte de contrefaçon	299
B. L'action en contrefaçon	301
§ 3. Les actes relatifs au certificat d'obtention végétale	303
A. Les actes volontaires en matière de certificat d'obtention végétale	304
B. Les actes imposés relatifs à un droit d'obtention végétale ..	304
CHAPITRE 3 La protection des produits semi-conducteurs ..	307
SECTION 1 LES CONDITIONS DE LA PROTECTION DES TOPOGRAPHIES DE PRODUITS SEMI-CONDUCTEURS	309
A. Les conditions de fond	309
B. Les conditions de forme	310
SECTION 2 LES EFFETS DE LA PROTECTION	311
A. Les droits attachés au dépôt	311
B. Les actes juridiques relatifs au droit portant sur les topo- graphies des produits semi-conducteurs	312

CHAPITRE 4 Les dessins et modèles industriels	313
SECTION 1 GÉNÉRALITÉS SUR LES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS.	314
§ 1. Historique de la protection des dessins et modèles industriels.	314
§ 2. Les sources de droit des dessins et modèles	316
A. Les sources internationales	316
B. Les sources communautaires	318
C. Les sources nationales	318
§ 3. La place du droit spécifique des dessins et modèles par rapport aux autres droits de propriété intellectuelle	319
A. La distinction du droit de dessins et modèles et du droit de brevet	320
B. La distinction des dessins et modèles et du droit des marques	325
C. Le droit des dessins et modèles et le droit d'auteur	326
SECTION 2 LES CONDITIONS D'OCTROI DE LA PROTECTION	335
SOUS-SECTION 1 LES CONDITIONS DE PROTECTION SELON LA LOI ANCIENNE	337
§ 1. Les conditions de fond	337
A. L'objet de la protection	337
B. Le sujet du droit de dessins et modèles	343
§ 2. Les conditions de forme	345
A. Les règles générales du dépôt	346
B. Le dépôt simplifié	347
C. Les autres modes de preuve de la création	347
§ 3. La sanction des conditions d'obtention du droit de dessins et modèles	348
A. Le contrôle administratif des conditions d'obtention du droit des dessins et modèles	348
B. Le contrôle judiciaire des conditions d'obtention de la protection spéciale des dessins et modèles	349
SOUS-SECTION 2 LES CONDITIONS DE PROTECTION SELON L'ORDONNANCE DU 25 JUILLET 2001	350
§ 1. Les conditions de fond	350
A. L'objet de la protection	350
B. Le sujet du droit de dessin et modèle	357
§ 2. Les conditions de forme	358
§ 3. La sanction des conditions d'obtention du droit de dessin ou modèle	359

A. Le contrôle administratif des conditions d'obtention du droit de dessin ou modèle	359
B. Le contrôle judiciaire des conditions d'obtention de la protection	360
SECTION 2 LES CONSÉQUENCES DE LA PROTECTION PAR LE DROIT DE DESSINS ET MODÈLES	361
§ 1. La protection conférée par le droit de dessins et modèles.	362
A. Le contenu et la portée du droit de dessins et modèles ...	362
B. La contrefaçon des dessins et modèles	364
§ 2. L'exploitation des dessins et modèles	370
A. La diversité des actes d'exploitation	370
B. Les conditions relatives aux actes d'exploitation des dessins et modèles	370
DEUXIÈME PARTIE LES DROITS SUR LES SIGNES DISTINCTIFS	373
TITRE 1 LA MARQUE	375
Chapitre préliminaire Généralités sur la marque	376
SECTION 1 BREF HISTORIQUE DU DROIT DES MARQUES	376
SECTION 2 LA NOTION DE MARQUE	379
§ 1. La définition de la marque	379
A. Les fonctions de la marque	380
B. Les différentes catégories de marques	381
C. Les critiques adressées au droit des marques	383
§ 2. Les caractères de la marque	383
A. Le droit de marque comme droit de propriété industrielle .	384
B. L'indépendance de la marque vis-à-vis de l'objet qu'elle désigne	385
C. Le caractère facultatif de la marque	385
§ 3. Le droit de marque face aux autres droits de propriété industrielle et autres signes distinctifs	386
A. La marque et les autres droits de propriété industrielle .	386
B. La marque et les autres signes distinctifs	387
SECTION 3 LES SOURCES DU DROIT DES MARQUES	390
§ 1. Les sources internationales du droit des marques	390
A. La Convention de l'Union de Paris du 20 mars 1883	390

B. L'arrangement de Madrid	392
C. L'arrangement de Nice	393
D. Les textes non encore entrés en vigueur	393
E. L'Accord ADPIC	395
§ 2. Les sources communautaires des droits des marques	395
A. L'harmonisation européenne en matière de marques	396
B. L'intégration communautaire en matière de marques : la marque communautaire	396
§ 3. Les sources internes	397
A. Le Code de la propriété intellectuelle	397
B. Les textes relatifs à la marque hors du CPI	399
CHAPITRE 1 Les conditions d'acquisition de la marque	402
SECTION 1 L'OBJET DU DROIT DE MARQUE	402
§ 1. Le choix d'un signe	403
A. Les marques nominales	403
B. Les marques sonores	415
C. Les marques figuratives	415
D. Les marques tactiles et olfactives	420
§ 2. La validité du signe choisi	421
A. La licéité du signe choisi	421
B. Le caractère non déceptif de la marque	424
C. L'exigence d'un caractère distinctif	427
D. Le signe choisi doit être disponible	437
SECTION 2 L'ACQUISITION ET LE MAINTIEN DU DROIT DE MARQUE..	446
§ 1. Les formalités d'acquisition de la marque	447
A. Les personnes habiles à l'acquisition d'un droit de marque	447
B. La procédure d'acquisition	449
§ 2. La durée du droit de marque	458
A. Le renouvellement du dépôt	458
B. Les causes d'abréviation du droit de marque	459
CHAPITRE 2 Les effets du droit de marque	471
SECTION 1 LA PROTECTION DE LA MARQUE	472
§ 1. Le contenu du droit de marque	472
A. Les actes réservés au titulaire	472
B. Les limites apportées au droit de marque	477

§ 2. Les infractions au droit de marques	487
A. Les différents types d'infraction au droit de marques	488
B. La répression des infractions à la marque	502
SECTION 2 L'EXPLOITATION DE LA MARQUE	511
§ 1. Le formalisme des actes relatifs au droit de marque	511
A. L'exigence d'un écrit	511
B. Les formalités de publicité	512
§ 2. Les différents actes relatifs aux marques	513
A. Le contrat de cession de marque	513
B. L'apport du droit de marque	517
C. La licence de marque	517
D. Le nantissement de la marque	523
E. Les accords de délimitation ou de coexistence de marque.	523
CHAPITRE 3 Les marques collectives	524
SECTION 1 LA MARQUE COLLECTIVE « ORDINAIRE »	526
§ 1. La définition de la marque collective « ordinaire »	526
§ 2. Le régime de la marque collective « ordinaire »	527
SECTION 2 LES MARQUES COLLECTIVES DE CERTIFICATION	528
§ 1. La définition de la marque collective de certification	528
§ 2. Le régime de la marque collective de certification	528
TITRE SECOND LES SIGNES DISTINCTIFS AUTRES QUE LA MARQUE	531
CHAPITRE 1 Les signes distinctifs de l'entreprise	533
SECTION 1 LE NOM COMMERCIAL	534
§ 1. Le choix d'un signe à titre de nom commercial	535
A. Les possibilités de choix du nom commercial	535
B. La validité du choix du nom commercial	538
§ 2. Le régime du nom commercial	542
A. L'acquisition du nom commercial	542
B. L'exploitation du nom commercial	543
C. La protection du nom commercial	545
SECTION 2 LA DÉNOMINATION SOCIALE	548
§ 1. Le choix de la dénomination sociale	549
A. Les possibilités de choix	549
B. La validité du choix de la dénomination sociale	551

§ 2. Le régime du droit sur la dénomination sociale	553
SECTION 3 L'ENSEIGNE	555
§ 1. Le choix de l'enseigne	556
§ 2. Le régime de l'enseigne	557
§ 3. La protection de l'enseigne	558
SECTION 4 LE NOM DE DOMAINE	559
§ 1. Le choix du nom de domaine	561
A. Les possibilités de choix	561
B. La validité du choix	562
§ 2. Le régime juridique des noms de domaine	563
A. L'acquisition du nom de domaine	564
B. L'exploitation des noms de domaine	565
C. La protection du nom de domaine	566
CHAPITRE 2 Les signes distinctifs des produits ou des services	569
SECTION 1 LA DIVERSITÉ DES SIGNES DISTINCTIFS DES PRODUITS ET DES SERVICES	571
§ 1. Les signes distinctifs des produits	571
A. L'appellation d'origine	571
B. Les indications de provenance	572
C. Les labels agricoles	573
D. Le certificat de conformité	573
E. La dénomination « Montagne »	574
F. Les produits de l'agriculture biologique	574
G. Les vins de pays	575
H. La certification des produits autres qu'alimentaires	575
§ 2. Les signes distinctifs des services	575
A. La certification des services	575
B. Les marques syndicales	575
C. Les labels pour les travailleurs handicapés	576
D. Les marques d'artisans et de maîtres artisans	576
SECTION 2 LE RÉGIME JURIDIQUE DES SIGNES DISTINCTIFS DES PRODUITS OU DES SERVICES	576
§ 1. L'acquisition du signe	577
A. Les appellations d'origine	577
B. La dénomination « Montagne »	578
C. La production de mode biologique	578

§ 2. La protection des signes distinctifs des produits ou des services	579
A. Le contenu de la protection	579
B. Les sanctions de la protection	581
BIBLIOGRAPHIE	583
INDEX	585
TABLE DES MATIÈRES	595